

Collège République
2002 - Grille indicative des sanctions - 2003

Catégorie 1 : DEVOIR SUPPLEMENTAIRE signé par les parents
 (Bavardages - Travail non fait...).

Catégorie 2 : COLLE 1h

(Refus de travailler - Refus d'obtempérer - Agressivité verbale envers un élève ...).

Catégorie 3 : COLLE 2h

(graffitis - crachats - lance des projectiles ...).

Catégorie 4 : AVERTISSEMENT avant EXCLUSION avec convocation de l'élève pour dialogue avec le C. P. E.

(Entrée et sortie en force de l'Etablissement ou de la classe -
 Incorrection - Grossièreté - Interruption du cours - Agressivité
 physique envers un élève - Cigarettes - Faux et usages de faux,
 falsification du carnet de correspondance).

Catégorie 5 : EXCLUSION de 1 à 8 jours (Accompagnée obligatoirement d'un travail récupéré par l'élève chaque matin et ramené le soir).

5 a (1 à 3 jours)	5 b (3 à 5 jours)	5 c (5 à 8 jours)
<ul style="list-style-type: none"> • Au 2ème avertissement EXCLUSION • Agression physique envers un élève • Insolences répétées • Menaces envers un élève 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du matériel scolaire volontaire avec réparation (Travaux d'utilité collective voir remboursement) • Insultes envers un adulte 	<ul style="list-style-type: none"> • Racket, Vol • Menaces directes à un adulte • Port d'armes (toutes choses dangereuses + bombe lacrymogène) • Exhibitionnisme dans l'établissement

Catégorie 6 : CONSEIL DE DISCIPLINE

Violence physique (agressions envers un adulte de l'établissement)

Violence à caractère sexuel

Coups et blessures graves ou récidive

Utilisation d'une arme ou d'une bombe lacrymogène

**Les récidives seront sanctionnées plus sévèrement pour une faute équivalente.
 Le document ci-dessus peut servir de repère mais n'est pas un code pénal.**